

**Délinquance sexuelle des mineurs:
l'état des connaissances actuelles concernant la récidive**

PATRICK LUSSIER, PhD (criminologie), *Université Laval*
CLAUDE BACQUE DION, Étudiante de 2^e cycle, *Université Laval*

Résumé

Ce texte est un bref résumé de l'état des connaissances actuelles concernant les probabilités de récidive chez les adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel. Il met en lumière certaines fausses croyances concernant la persistance de la délinquance sexuelle des mineurs, notamment que ceux-ci sont les agresseurs sexuels adultes de demain (Letourneau & Miner, 2005). Effectivement, les résultats des études empiriques ayant suivi pendant plusieurs années des cohortes d'adolescents ayant commis un crime à caractère sexuel sont clairs : si une proportion importante de ces adolescents fait face à la justice pour un nouveau délit, il s'agit d'abord et avant tout de délits à caractère non-sexuel. Une faible minorité de ces récidivistes font face à la justice pour un délit à caractère sexuel. Les études longitudinales confirment qu'environ 5 à 10% des adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel font face à la justice pour une récidive à caractère sexuel. La persistance de l'agir délinquant de façon plus générale est un phénomène beaucoup plus important chez cette population que la persistance de la délinquance sexuelle. Par conséquent, il est recommandé d'ajuster les protocoles d'évaluation clinique d'adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel en tenant compte de facteurs criminogènes, de l'ampleur et de la nature de la délinquance générale de même que de la présence d'un trouble de la conduite.

Texte

La délinquance sexuelle des mineures : un portrait biaisé

Rappelons-le, la recherche scientifique concernant la délinquance sexuelle des mineurs est relativement récente. Avant les années 1990, on recense moins de trente publications scientifiques sur la délinquance sexuelle des mineurs, tous sujets confondus (explication, description, thérapie, évaluation, etc.). Les premières études scientifiques réalisées à partir de petits groupes d'adolescents en détention ayant commis des délits sexuels graves présentent des résultats alarmants: la majorité ont des antécédents de crimes sexuels et présentent des éléments suggérant la présence d'une certaine persistance de l'agir sexuel déviant (Groth, 1977). Dès lors, un certain consensus émerge des écrits scientifiques : il faut intervenir et ce rapidement, car ces adolescents sont à risque de poursuivre leur comportement sexuel déviant à l'âge adulte. Ces études réalisées principalement durant les années 1970 et 1980 sont toutefois biaisées. Les données sont recueillies auprès d'un groupe sélect d'adolescents en détention ayant commis des crimes sexuels graves avec violence ou ayant commis une récidive sexuelle. Les études plus récentes vont confirmer ce biais et montrer que la grande majorité des adolescents judiciairisés pour un délit sexuel en sont à leur premier délit sexuel (ex., Ryan et coll., 1996). Toutefois, l'image de la délinquance sexuelle des mineurs comme un signe avant-coureur d'une déviance sexuelle en développement demeure.

L'étude scientifique de la récidive des mineures

Plusieurs études prospectives longitudinales furent réalisées depuis les années 1990 auprès d'adolescents ayant été l'objet de mesures judiciaires pour un délit sexuel. Ces études sur la récidive ont pour objectif d'évaluer la proportion d'une cohorte d'adolescents ayant commis un nouveau délit durant une période de suivi donnée. La période de suivi varie d'une étude à l'autre, mais de façon générale, les études rapportent des taux de récidive variant de 3 à 5 ans suivant la prise en charge de l'adolescent. La récidive correspond généralement à la présence d'une nouvelle arrestation ou d'une nouvelle condamnation pour un délit sexuel. On parle alors de récidive officielle.

La récidive des mineures en chiffres

Bon nombre d'adolescents ayant été judiciairisés pour un délit sexuel récidive. Selon la méta-analyse de McCann et Lussier (2008), environ 53 % des adolescents sont arrêtés ou condamnés à nouveau pour tout type de délit (sexuel et non-sexuel). La méta-analyse montre également que la récidive des mineurs est généralement de nature non sexuelle – c'est-à-dire – pour un délit qui ne présente pas d'élément sexuel. En fait, le constat est clair, si il y a récidive, c'est généralement pour un délit qui n'est pas lié à une déviance sexuelle (vol avec violence, trafic de stupéfiant, cambriolage, vol d'auto, etc.). Caldwell (2002) estime que les délinquants sexuels juvéniles sont six fois plus à risque d'une récidive non-sexuelle que d'une récidive sexuelle. La délinquance sexuelle des mineures s'inscrit d'abord et avant tout dans une dynamique de délinquance générale. Autrement dit, les adolescents ayant commis un délit sexuel sont plus à risque d'une délinquance chronique que d'une délinquance sexuelle.

Ne pas confondre la récidive des mineurs et celles des délinquants sexuels adultes

Une faible proportion des adolescents ayant été judiciairisés pour un délit sexuel sont judiciairisés à nouveau pour un délit sexuel durant l'adolescence. Selon la méta-analyse de McCann et Lussier (2008), la proportion d'adolescents qui récidive pour un délit sexuel varie généralement entre 5 et 10 % selon les études scientifiques. En d'autres termes, entre 90 et 95 % des adolescents ayant été judiciairisés pour un délit sexuel ne sont pas judiciairisés à nouveau pour un délit sexuel durant la période de suivi. En comparaison, les études empiriques réalisées auprès de délinquants sexuels adultes suggèrent que sur une période de suivi comparable (environ 5 ans), les taux de récidive sexuelle varient entre 10 et 15 % (Lussier, 2005). La proportion d'adolescents qui récidive sexuellement augmente légèrement lorsque le suivi se poursuit à l'âge adulte. Le constat demeure toutefois le même lorsque le suivi inclut la période adulte : seulement une minorité des adolescents sont à nouveau judiciairisés pour un délit sexuel adulte. En fait, les études suggèrent qu'il est rare que les adolescents récidivent au-delà de cinq à six ans suivant leur retour en communauté (Langstrom, 2002). Toutefois, la plupart des résultats de ces études sont basées seulement sur des données officielles de la récidive – c'est-à-dire, les cas où les adolescents furent à nouveau judiciairisés pour un délit sexuel

Les taux de récidive officiels sont-ils valides?

Certains expliquent les faibles taux de récidive sexuelle par les faibles taux de détection associés aux délits sexuels (Groth, Longo & McFaddin, 1982). Autrement dit, les taux de récidive officiels sous-estiment les véritables taux de récidive car bon nombre de délits sexuels ne sont pas rapportés à la police et/ou ne sont pas judiciairisés (ex., peur du dévoilement par la victime, lien familial/affectif entre l'abuseur et la victime, peur de représailles, etc.). Très peu d'études ont eu recours à des données autres que les données officielles

sur la récurrence afin d'évaluer les taux de récurrence des adolescents. Qu'en est-il de la récurrence des mineurs lorsque d'autres mesures de la récurrence sont utilisées? À ce sujet, l'étude de Bremer (1992) montre que si le taux de récurrence sexuelle est de 6 % lorsqu'il est basé sur des données officielles (nouvelle condamnation), il se situe à 11 % lorsqu'il est basé sur des données auto-révélatrices par les jeunes. En conséquence, on ne peut pas conclure que les faibles taux de récurrence sexuelle sont entièrement attribuables à l'utilisation de données officielles de la récurrence. Clairement, la récurrence sexuelle est l'exception plutôt que la norme chez les adolescents ayant été judiciairisés pour un délit sexuel. Ce taux de base est important et met en garde les cliniciens qui pourraient avoir tendance à surestimer les risques de récurrence ainsi que la continuité de l'agir sexuel déviant à l'âge adulte.

L'évaluation et la prédiction du risque

Les résultats des études scientifiques de la récurrence des mineurs sont éloquentes : l'évaluation clinique des risques de récurrence passe d'abord et avant tout par une évaluation de la délinquance générale, de la présence d'un trouble de la conduite et de facteurs criminogènes associés à une délinquance générale. En second lieu, l'évaluation clinique se doit d'inclure des éléments liés spécifiquement à la délinquance sexuelle. Considérant que la récurrence sexuelle des adolescents est un phénomène relativement rare, l'évaluation du risque de la récurrence sexuelle devient d'autant plus importante et complexe. Les connaissances actuelles concernant les facteurs de risque de la récurrence sexuelle des adolescents sont limitées considérant (1) qu'il s'agit d'un phénomène étudié seulement depuis quelques années; (2) le nombre limité d'études sur la question; (3) le temps requis afin de réaliser une étude longitudinale qui permet d'identifier les facteurs de risque associés à la récurrence; (4) le faible nombre d'adolescents qui récurrence pour un délit sexuel; (5) les qualités méthodologiques parfois douteuses des études scientifiques.

Une première méta-analyse fut réalisée en 2008 afin de faire le point sur les facteurs associés à la récurrence sexuelle chez les mineurs (McCann & Lussier, 2008). Les facteurs de risque ayant fait l'objet de vérification empirique sont principalement associés à la nature du délit sexuel et certaines caractéristiques liées au passage à l'acte et au fonctionnement psychologique de l'abuseur, ses antécédents judiciaires de mêmes que des caractéristiques sociodémographiques. Les résultats de la méta-analyse montrent que la plupart des facteurs étudiés à ce jour sont peu concluants. De plus, le plus important prédicteur de la récurrence chez les délinquants sexuels adultes, soit la présence d'antécédents pour un délit sexuel, ne constitue pas un prédicteur important de la récurrence sexuelle chez les mineurs. Ceci s'explique probablement du fait que pour les récidivistes, le premier délit sexuel judiciairisé est précédé d'actes qui n'ont pas été judiciairisés et furent plutôt l'objet de mesures volontaires ou alternatives.

Les outils d'évaluation du risque

Depuis une dizaine d'années, quelques instruments d'évaluation du risque furent développés afin d'évaluer les risques de récurrence sexuelle à l'adolescence. En l'absence de données probantes sur les facteurs de risque spécifiques aux adolescents, plusieurs de ces outils d'évaluation s'appuient sur les connaissances concernant les délinquants sexuels adultes qui représentent une population pourtant distincte des adolescents à divers niveaux (Hemple, Buck, Cima, & Van Marle, 2011; McCann & Lussier, 2008). Un premier outil, le ERASOR (Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism), conçu par Worling et Curwen (2001) est un outil d'évaluation basé sur le jugement professionnel structuré développé pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans. L'instrument inclut neuf facteurs statiques et seize facteurs dynamiques concernant la sexualité, les attitudes et le fonctionnement psychologique, l'historique des délits et des judiciairisations, les comportements antisociaux, la famille, le fonctionnement social ainsi que des facteurs liés à la thérapie. Un second outil, le J-SOAP-II, conçu par Prentky et Righthand (2003), permet d'évaluer les risques de récurrence sexuelle d'adolescents ayant commis un délit sexuel. L'outil comprend autant des facteurs statiques que dynamiques regroupés selon quatre dimensions : (a) les items liés au désir et à la préoccupation sexuelle; (2)

les items liés au comportement antisocial et impulsif; (3) les items liés aux interventions et aux traitements; (4) les items liés à la stabilité de l'adolescent en communauté et à la gestion de la colère et du comportement sexuel.

À cet égard, les travaux de Jodi Viljoen et ces collègues sont éloquentes (Viljoen, Scalora, Cuadra, Bader, Chavez, Ullman & Lawrence, 2008; Viljoen, Elkovitch, Scalora & Ullman, 2009): les outils d'évaluation du risque conçus spécifiquement pour les adolescents ayant commis un délit sexuel ne sont pas plus efficace que le hasard afin d'identifier les délinquants sexuels récidivistes. Notamment, les résultats de l'étude montrent que le J-SOAP-II tend à surestimer le risque de récidive de jeunes adolescents âgé de 15 ans et moins et met en relief la difficulté d'évaluer correctement des dimensions comme l'impulsivité et le manque d'empathie auprès de jeunes adolescents. Ces travaux nous rappellent que l'étude de l'évaluation et la prédiction du risque auprès d'adolescents ayant commis un délit sexuel en est à ces premiers balbutiements. Les études plus récentes examinent la présence de facteurs de risque développementaux qui tiennent compte de l'âge des mineurs évalués de même que le rôle et l'importance de facteurs criminogéniques qui sont associés à une délinquance générale importante et persistante.

Références

- Bremer, J. F. (1992). Serious juvenile sex offenders: Treatment and long-term follow-up. *Psychiatric Annals*, 22, 326-332.
- Caldwell, M. (2002). What we do not know about juvenile sexual reoffense risk. *Child Maltreatment*, 7, 291-302.
- Groth, N. A., Longo, R. E., & McFaddin, J. B. (1982). Undetected recidivism among rapists and child molesters. *Crime and Delinquency*, 28(3), 450-458.
- Groth, A. N. (1977). The adolescent sexual offender and his prey. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 21, 249-254.
- Hemple I., Buck, N., Cima, M., & van Marle, H. (2011). Review of risk assessment Instruments for juvenile sex offenders: What is next? *International Journal of Offender Therapy and Comparative criminology*. 57(2), 208-228. doi: 10.1177/0306624X11428315
- Långström, N. (2002). Long-term follow-up of criminal recidivism in young sex offenders: Temporal patterns and risk factors. *Psychology, Crime & Law*, 8, 41-58.
- Letourneau, E. J. & Miner M. H. (2005). Juvenile sex offenders: A case against the legal and clinical statut quo. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17, 293-312.
- Lussier, P. (2005). The criminal activity of sexual offenders in adulthood: Revisiting the specialization debate. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(3). DOI: 10.1007/s11194-005-5057-0
- McCain, K. & Lussier, P. (2008). Antisociality, sexual deviance, and sexual reoffending in juvenile sex offenders: A Meta-analytical investigation. *Youth Violence and Criminal Justice*, 6(4), 363-385. doi : 10.1177/1541204008320260
- Prentky, R. A. & Righthand, S. (2003). *Juvenile Sex Offender Assessment Protocol-II (J-SOAP-II): Manual*. Récupéré de <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojdp/202316.pdf>

- Ryan, G., Miyoshi, T.J., Metzner, J.L., Krugman, R.D., & Fryer, G. E. (1996). Trends in a national sample of sexually abusive youths. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 35(1), 17-25.
- Viljoen, J. L., Elkovitch, N., Scalora, M. J., & Ullman, D. (2009). Assessment of reoffense risk in adolescents who have committed sexual offenses: Predictive validity of the ERASOR, PCL:YV, YLS/CMI, and Static-99. *Criminal Justice and Behavior*, 36, 981-1000.
- Viljoen, J. L., Scalora, M., Cuadra, L., Bader, S., Chavez, V., Ullman, D., & Lawrence, L. (2008). Assessing risk for violence in adolescents who have sexually offended: A comparison of the J-SOAP-II, J-SORRAT-II, and SAVRY. *Criminal Justice and Behavior*, 35, 5-33.
- Worling, J. R. & Curwen, T. (2001). *Évaluation du risque de récidive sexuelle chez les adolescentes et adolescents* (version 2.0). Récupéré de http://www.erasor.org/uploads/8/7/7/6/8776493/erasor_manual_french.pdf